

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Mai

UN NOUVEAU DISCOURS DE GUILLAUME II

Il est de plus en plus manifeste que la question de la loi militaire continue à être l'objet des plus vives préoccupations de l'empereur d'Allemagne. Chaque fois que ce souverain a l'occasion de prononcer en public un discours ou une allocution c'est sur ce sujet que roule sa harangue. D'ailleurs, cette question est assez importante pour qu'elle hante continuellement son esprit ; elle se pose en ce moment comme un point formidable d'interrogation.

Il s'agit de savoir qui de la nation allemande ou de l'empereur aura le dessous dans la lutte qui se prépare.

Le souverain entend imposer sa volonté à la nation et la contraindre à de nouveaux sacrifices ; celle-ci regimbe. Elle estime avec raison que les charges qui pèsent sur elle sont assez lourdes et qu'il serait préférable de chercher à les alléger plutôt que de vouloir les augmenter.

Guillaume II ne l'entend pas de cette oreille ; il prétend avoir raison contre tout le monde. Naguère il traitait la majorité de l'ancien Reichstag avec une hauteur et un mépris qui ont dû être vivement ressentis par les députés que ses paroles visaient et par les électeurs qui les avaient nommés.

Dans une allocution qu'il vient de prononcer à Gocreizt, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de son grand-père, il a de nouveau affirmé la nécessité de voter la loi militaire.

« Ce que l'empereur Guillaume I^{er} a autrefois acquis, je le maintiendrai, a-t-il dit. Il s'agit d'assurer l'avenir de la patrie ; pour atteindre ce but, la puissance militaire du pays a besoin d'être augmentée et fortifiée. J'ai demandé à la nation d'accorder les ressources nécessaires. En présence de cette grave question de laquelle dépend l'existence même de la patrie, toutes les autres

passent à l'arrière-plan. Afin de la résoudre il faut que la nation soit unie.

« Que l'on mette à l'écart tout ce qui est de nature à diviser le peuple allemand, tout ce qui tend à donner aux opinions personnelles des directions divergentes, car il y va de l'avenir de la patrie. »

Guillaume II exagère quelque peu, quand il déclare que le vote de la loi militaire est pour l'Allemagne une nécessité de salut. Ceci n'est rien moins que prouvé et le peuple allemand lui a déjà, par la voix de la majorité de l'ancien Reichstag, montré qu'il ne partage nullement sa manière de voir et que, au contraire, il trouve que les dépenses militaires sont assez élevées comme cela, qu'il y a assez d'hommes arrachés aux travaux des champs, de l'industrie, et qu'il n'est pas nécessaire d'en augmenter le nombre.

L'empereur allemand estime que pour résoudre la question dans le sens favorable à ses idées « il faut que la nation soit unie. »

Sans doute. Et c'est précisément parce qu'elle n'est pas unie que l'ancien Reichstag n'a pas voté le projet. Tout porte à croire que l'immense majorité du peuple allemand pense tout différemment que son souverain et qu'elle ne change pas d'avis.

Les petits états qui n'ont pas les mêmes raisons que la Prusse de voir le militarisme se développer indéfiniment, trouvent qu'ils paient déjà assez d'impôts, qu'ils fournissent assez de soldats et que le système de la paix armée devient trop onéreux. Il ont raison et nous comprenons parfaitement que leurs députés, s'inspirant de leurs pensées, refusent d'obtempérer aux désirs de Guillaume et opposent un refus formel à sa demande.

Maintenant, qui aura le dernier mot dans ce dialogue entre le souverain et la nation ?

C'est ce que l'avenir nous apprendra. Pour le moment, nous constatons qu'aucune des deux parties n'est décidée à faire des concessions ; mais que chacune au contraire reste ferme sur le terrain qu'elle a choisi.

Il y a quelques jours, le chef du parti

progressiste déclarait, dans une réunion électorale, que la nation ne pouvait consentir à de nouveaux sacrifices et qu'elle devait envoyer au Reichstag une majorité hostile au projet ; il n'est pas douteux que cette déclaration est l'expression de la pensée intime du peuple allemand. Mais cette pensée, saura-t-il la manifester le jour des élections ?

C'est ce que le résultat du scrutin nous apprendra.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 25 mai

Les circonscriptions électorales

La Chambre passe à la discussion du projet tendant à la modification de diverses circonscriptions électorales, projet dont l'approche des élections rend le vote indispensable à bref délai. On sait que le dernier recensement de la population modifie la répartition des sièges législatifs. Certains arrondissements perdent une circonscription, alors que d'autres en gagnent.

M. Hovelacque, parlant le premier dans la discussion générale, rappelle qu'il est l'auteur d'une proposition tendant à la diminution considérable du nombre de députés, proposition qui, si elle était adoptée, rendrait inutile le projet actuellement en discussion. Il demande donc à la Chambre de statuer, au préalable, sur cette proposition, et dépose une motion dans ce sens.

La proposition Hovelacque réduirait de 582 à 356 le nombre des membres de la prochaine Chambre, ce qui, en cas de réunion du congrès, diminuerait terriblement la part de l'importance des élus du suffrage universel dans une assemblée nationale. La proposition est repoussée, comme bien on pense, mais à une assez faible majorité, ce qui ne laisse pas d'être un peu surprenant : 287 voix contre 219.

L'urgence est ensuite accordée au projet portant modification des circonscriptions, et le passage aux articles est ordonné.

Les circonscriptions que prévoit le projet gouvernemental sont adoptées.

De même en ce qui concerne la plupart des arrondissements du département du Nord. Là encore le projet du gouvernement a prévalu, en dépit des réclamations d'un député réactionnaire du département, M. Le Gavrian, dont les divers amendements ont été repoussés sans effort.

montrer dans tout l'éclat de sa fortune nouvelle, et il s'endormit dans un songe éblouissant.

X

Le soir même du jour où Jean de Morlac s'endormait dans la chambre si splendidement décorée du château, Louise Poitevin, en Amérique, se mettait au lit, le ventre vide, après avoir donné à son enfant le dernier morceau de pain qui lui restait. La malheureuse femme, après le départ de son amant, était tombée malade, et avait été obligée de rendre, sans l'avoir faite, la besogne qu'on lui avait confiée. Elle avait fort peu d'économies qui furent vite dévorées, et au moment où nous sommes elle avait épuisé ses dernières ressources. Elle n'avait jamais cru au suicide de Jean, et elle y croyait de moins en moins. Non, Jean était parti, Jean l'avait abandonnée. Il n'avait eu ni pitié d'elle ni de son enfant... Comme elle était punie ! Elle se rappelait maintenant l'honnête homme, le fils du fermier Bois-laurier, qu'elle avait autrefois dédaigné, trompé.

Le sort l'avait vengé ! puis elle pensait à son pauvre père, que son inconduite avait tué, à ses jeunes années passées à Verneuil, où elle était admirée, adulée, fêtée, et où elle était si heureuse le dimanche de se montrer dans ses toilettes. Elle entendait encore résonner dans son crâne le bourdonnement des cloches des fêtes carillonnées qui lui mettaient autrefois la joie dans l'âme et qu'elle attendait avec tant d'impatience. Elle se rappelait ses amies, ses voisines, mariées paisiblement aux jeunes gens du pays, ses amies qu'elle avait écrasées de sa beauté et de son luxe... Si

Par contre, M. Armand Desprès parvient à faire adopter une modification dans la façon dont seront formées les trois circonscriptions de l'arrondissement de Sceaux (banlieue de Paris).

Les autres dispositions du projet sont adoptées sans débat, mais il reste plusieurs articles additionnels qui, paraît-il, ont leur importance. On en renvoie la discussion à la prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 40.

INFORMATIONS

Le Budget de 1894

On a distribué, jeudi, l'exposé des motifs du projet de loi portant fixation du budget de 1894. La balance du budget s'établit ainsi : recettes, 3,437,463,955 ; dépenses, 3,437,251,104 excédent des recettes, 212,851.

Le budget de 1894 est caractérisé, comme on sait, par les deux réformes fiscales suivantes : réforme des boissons, réforme des contributions des portes et fenêtres.

Les banquiers véreux

Les agents de la sûreté ont arrêté, mercredi, le nommé Poirier, directeur de la Garantie financière, 31, rue Lepelletier, qui s'occupait d'affaires de banque. Il avait à sa disposition deux journaux de la Garantie financière et un bulletin financier qui soutenaient ses opérations. De nombreuses plaintes sont déposées contre lui.

La lutte contre le choléra

M. Pasteur vient de recevoir d'Agra une lettre de son élève déjà célèbre, le docteur Haffkine, qui permet de penser qu'à l'heure actuelle, le nombre des inoculés dépasse un millier. La bataille peut être considérée comme gagnée. Aucun savant compétent ne doute plus, à l'heure actuelle, du succès de la méthode haffkinienne. Les inoculations faites dans les pays où le choléra sévit, chaque année, permettront à bref délai, d'en donner la preuve.

Le commandement au Dahomey

Le Ministre de la Marine, l'amiral Gervais et le général Dodds ont eu une conférence au sujet du commandement au Dahomey.

Le colonel Lambinet, qui est commandant supérieur des troupes au Bénin, depuis le départ du général Dodds, vient de demander au Ministre de la marine de le rappeler en France pour raison de santé.

Quatre candidats étaient sur les rangs pour la succession du colonel Lambinet ; ce sont le colo-

elles savaient, si elles voyaient ! D'un mouvement instinctif, elle s'était dressée sur son lit, et s'était regardée dans la glace pendue à côté. Elle poussa presque un cri d'effroi, tellement à la lueur de la veilleuse elle se vit pâle et décharnée.

Elle se rapprocha de son fils, qui dormait paisiblement à ses côtés, avec un air d'épouvante.

Est-ce qu'elle allait mourir, le laisser seul. Mille idées lugubres lui venaient, emplissant son esprit affaibli.

Elle regardait le fond sombre de la pièce avec des yeux blancs d'effroi.

Tout à coup on frappa brutalement à la porte. Elle pâlit encore, si c'était possible.

Elle avait deviné quel était le visiteur.

Elle demanda :

— C'est vous, monsieur Jonas.

Une voix rude répondit :

— C'est moi... oui... Est-ce que vous êtes déjà couchée ?

— Je suis souffrante.

Il y eut derrière la porte un grognement qui ressemblait à un ricanement, puis la voix dit :

— Je ne vous ai pas vue aujourd'hui comme vous me l'aviez promis.

— Il m'a été impossible de sortir.

— Et de l'argent ?

— Je n'ai pu m'en procurer.

— Ainsi, vous n'en avez pas à me donner.

Louise ne répondit que par un soupir.

— En ce cas, il faudra chercher pour demain un autre logement.

La jeune femme s'était levée.

Elle alla vers la porte, suppliante.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

36

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

IX

On approchait de Morlac.

Jean, que le récit du cocher avait ému, semblait perdu dans de sombres rêveries.

Il regardait machinalement les tourelles luisantes, couvertes d'ardoises, qui se détachaient sous le soleil entre les verdure.

Il lui semblait entendre encore, d'où il était, les plaintes et les cris dont le domestique avait parlé.

Celui-ci, après avoir remis la bête à son trot, se tourna de nouveau vers son maître.

— M. le duc sait ensuite comment est mort M. le comte.

— Oui, oui, fit précipitamment Jean, que ces narrations funèbres assombrissaient.

— M. le comte est mort huit jours après, jour par jour, et c'est une grande grâce que le bon Dieu lui a faite. Il était trop malheureux... Le

jour de l'enterrement de sa femme, on avait été obligé de l'attacher dans le château. Il voulait se précipiter dans la fosse avec elle. Du reste, il n'avait plus son bon sens.

— Je sais tout cela, dit le duc pour couper court au bavardage du cocher qui commençait à l'ennuyer.

D'ailleurs la voiture entra dans le parc. Sur le seuil de la grille, le notaire attendait.

Jean sauta à terre.

Il serra la main du tabellion, et tous les deux gagnèrent le château à pied.

En chemin, l'officier ministériel le mit au courant en quelques mots de sa situation.

Jean de Morlac héritait de près de six millions montant de la fortune de son père et de celle de son frère.

Toutes les pensées sombres qui s'étaient emparées de l'esprit de Jean disparurent devant l'éblouissement de ce chiffre.

Six millions !... Quelle revanche !...

Il répondit distraitemment aux domestiques qui étaient accourus pour lui souhaiter la bienvenue, puis il s'enferma dans sa chambre.

Il était impatient d'être seul.

Sa chambre, l'ancienne chambre occupée par son père, vaste, meublée à neuf, était d'une richesse inouïe.

Sous la lumière, une pluie d'or semblait tomber du plafond aux moulures dorées, ruisseler sur les murs fantastiques décorés.

Sa pensée ne retourna pas vers la malheureuse qu'il avait laissée pauvre, désespérée à New-York. Elle vola vers Paris, où il avait hâte de se

nel Dumas, qui a été reçu par le Ministre de la Marine; le colonel Frey, commandant le 5^e régiment d'infanterie de marine à Cherbourg; le colonel Terrillon, commandant le 4^e régiment d'infanterie de marine à Toulon (le colonel Terrillon alors lieutenant-colonel, a dirigé la campagne de 1890 au Dahomey), et le colonel Badens, actuellement au Sénégal, où il est commandant supérieur des troupes.

Sur la demande du général Dodds, c'est le colonel Dumas qui a été désigné pour remplacer le colonel Lambinet.

On croit de plus en plus que la solution complète de la question dahoméenne pourra être atteinte d'ici à quelques mois, et pacifiquement. On espère beaucoup que les négociations entreprises pour la soumission de Behanzin aboutiront et qu'on évitera une nouvelle expédition contre Agony, point où sont concentrés les guerriers restés fidèles à l'ex-roi.

Quant à la demande de crédit de sept millions, elle sera déposée sous peu.

Le lieutenant-colonel Boistel, du 5^e régiment d'infanterie de marine, est placé à l'état-major hors cadres au Bénin, en remplacement du lieutenant-colonel Gonard, rentré en France et affecté au 4^e régiment à Toulon.

Le général Dodds à Toulon

On mande de Toulon que le conseil municipal socialiste a refusé de faire une réception quelconque au général Dodds, qui rentre dans cette ville.

Un conseiller a même reproché au général d'avoir transgressé les lois de l'humanité et de la civilisation.

Le général Dodds a été pris d'un accès de fièvre.

Le général a dû s'aliter.

Nouveau Journal

L'*Intransigeant* annonce pour le 15 juin l'apparition de l'*Alerte*, journal du duc d'Orléans, dont M. Dufeulle serait le directeur.

En Indo-Chine

Les *Débats* chargent M. de Lanessan de toute la responsabilité des événements du Mé-Kong.

L'Ambassade de France à Londres

Le *Figaro* a reçu des avis de Londres relatifs à la vacance de l'ambassade française, qui fait l'objet des commentaires du monde diplomatique et dit qu'il est urgent de choisir un représentant pour la France.

En Allemagne

Le *Daily-News*, de Berlin, dit que la fraction aristocratique du centre catholique allemand se séparerait du parti et voterait la loi militaire dans le nouveau reichstag.

Au Salon des Champs-Élysées

Le vote pour la médaille de peinture a commencé à deux heures.

Au deuxième tour, M. Roybet obtient la médaille par 194 voix contre 81 données à M. Benjamin Constant, son concurrent immédiat.

La médaille d'honneur du Salon de sculpture est attribuée à M. Charpentier, né à Bollène (Vaucluse), auteur du groupe des *Lutteurs*. Il obtient la médaille d'honneur par 63 voix sur 126 votants.

Ses dents claquaient...

— Je vous en prie, M. Jonas, ne soyez pas impitoyable... Accordez-moi quelques jours encore.

— Voilà huit jours que vous me dites la même chose.

— Ce sera la dernière fois aujourd'hui, je vous le jure.

— J'en suis sûr, car j'espère bien que demain vous serez loin.

Et l'homme ajouta d'un ton plus rude.

— Vous avez compris ?

Louise sanglotait.

Elle dit encore.

— Et mon fils.

— Ce n'est pas mon affaire ?

— Mais vous savez bien que je vous paie quand je travaille.

— Pourquoi ne travaillez-vous pas ?

— J'ai été malade, mais je vais mieux maintenant, beaucoup mieux.

Elle grelottait la fièvre, et ses genoux se choquaient avec un bruit sourd.

Elle poursuivait.

— Il fait froid, il pleut, où voulez-vous que nous allions ?

— Cela ne me regarde pas. Il faut que mes chambres me rapportent. Ainsi, demain, c'est entendu. De l'argent ou de l'air.

Et Louise entendit le pas de l'hôtelier qui s'éloignait.

Elle l'appela encore, ouvrit la porte, tendit sur le carré ses mains désespérées.

L'homme ne se retourna pas, et comme elle avait vu des portes voisines s'entrebailler, elle

France et Russie

Le *Figaro* reproduit les dépêches suivantes : Pétersbourg, 23 mai.

Nous venons d'apprendre que le gouvernement russe, dans son désir de voir en même temps que le maintien de la cordialité des relations politiques entre la France et la Russie s'opérer le rapprochement des deux nations sur le terrain commercial et industriel, a décidé en principe de proposer au cabinet de Paris le tarif minimum des droits d'entrée. En conséquence, le ministre des affaires étrangères de Russie communiquera prochainement au quai d'Orsay les principales conditions que le ministre des finances de Pétersbourg a cru nécessaire d'établir pour les marchandises de provenance russe.

Arton condamné

Au mois de mars dernier, Sans-Leroy fut jugé par la cour d'assises de la Seine et il fut acquitté. Le jury et la cour reconnaissaient ainsi que Sans-Leroy n'avait pas reçu d'Arton 200,000 francs et n'avait pas été corrompu.

Hier, Arton a été condamné à cinq ans de prison et 400,000 francs de dommages-intérêts, pour avoir corrompu Sans-Leroy.

Quel est le bon jugement ?

L'Expulsion de MM. Basly et Lamendin

Lens, 25 mai.

M. Lamendin est arrivé, hier soir, en gare de Lens, revenant de Belgique. Il est rentré aussitôt chez lui, à Liévin, afin de se soustraire aux manifestations. Les mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais se montrent très mécontents de l'expulsion de MM. Lamendin et Basly.

Dans les cercles gouvernementaux on explique l'expulsion de ces derniers par l'ensemble des faits qui ont signalé leur conflit avec les mineurs belges de Lens et de Liévin. Le discours de M. Basly ne fait pas partie de cet ensemble de faits.

Le legs Ramondenc

M. Ramondenc a légué une somme de 300,000 fr. à une nombreuse catégorie d'orphelins d'ouvriers tués dans les mines.

Un décret rendu en conseil d'Etat le 13 octobre 1892 a accordé l'autorisation de distribuer le legs. Le ministre des travaux publics invite, en conséquence, les intéressés à faire, sans tarder, les premières démarches. Des imprimés donnant les indications nécessaires sont mis à leur disposition, en province, dans les mairies de localités minières, dans toutes les préfectures et sous-préfectures et chez les ingénieurs des ponts et chaussées.

Aucune demande ou réclamation ne pourra être accueillie après le 31 juillet prochain.

Les longs règnes

La reine d'Angleterre est entrée mercredi dans sa soixante-quinzième année et le 20 du mois prochain elle aura complété la cinquante-sixième année de son règne. Deux souverains anglais seulement ont atteint cet âge : Georges II qui mourut à soixante-dix-sept ans et Georges III à quatre-vingt-deux. On ne trouve également que deux rois d'Angleterre qui aient régné autant que Sa Gracieuse Majesté : Henri III qui resta sur le trône cinquante-six années et quelques jours et Georges III dont le règne dura soixante années.

retra chez elle, rongé de honte, les yeux pleins de larmes, le sang glacé.

Cette fois, c'était la fin.

Qu'allait-ils devenir, son fils et elle ?

Oh ! cet homme, s'il était riche, heureux, comme elle se vengerait ! Elle n'était pas méchante au fond. Elle avait été légère, coquette, mais elle sentait son âme s'emplir de haine et de fiel.

Elle avait froid.

Elle tremblait de tous ses membres.

Elle se recoucha.

Elle essaya de se réchauffer à la chaleur de son enfant, puis la fatigue finit par la gagner, et elle s'accroupit, mais son sommeil fut plein de cauchemars sinistres.

Louise se voyait traînant les rues vastes, les places boueuses de New-York, son enfant à la main, mourant de faim, de lassitude, trempée, décharnée, avec son petit Jean. Elle lui avait donné le prénom de son père. Avec son petit Jean, que le froid et la manque de nourriture tuaient sous ses yeux... Puis elle continuait à se promener, en tenant dans ses bras le petit cadavre, qui se glaçait de plus en plus, qui pourrissait et qui devenait un squelette.

Elle le voyait squelette... Elle le reconnaissait encore... Et elle écoutait toujours. Elle marchait sans découvrir un asile, ni pour lui, ni pour elle, sans trouver une bière où déposer le petit corps.

La tête de l'enfant grimait dans ses bras, avec ses yeux creux. C'était horrible.

Elle poussa un cri terrible et se réveilla.

Elle était couverte d'une sueur glacée.

Il faisait jour, un jour blafard, sinistre.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Université

M. le Proviseur du Lycée de Cahors adresse à la municipalité des remerciements, au sujet du vote récemment émis pour la restauration du Lycée Gambetta. Nous publierons, dans notre prochain numéro, la lettre de M. Souquet.

Un livre de M. Larroumet

Le *Figaro* rend ainsi compte du dernier ouvrage de notre éminent compatriote, M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut :

Sous ce titre : *Etude de littérature et d'Art*, M. Gustave Larroumet vient de faire paraître chez Hachette une suite de chapitres de haut intérêt littéraire et parmi lesquels nous signalerons « Somaize et la Société précieuse », étude sur ce singulier personnage qui criait : « au voleur ! » en dépoignant Molière, et en lui faisant l'injure de traduire sa belle prose en misérables vers. Tout en parlant de cet oublié, M. Larroumet nous promène dans le monde du temps des précieuses que, par beaucoup de côtés, rappelle souvent le nôtre. J'attirerai aussi l'attention des lecteurs sur les études intitulées « Le public et les écrivains au dix-septième siècle, et la critique contemporaine » ; « les origines du romantisme », rappelant les belles pages, déjà signalées, sur le prince Napoléon ; les vérités dites à propos du centenaire de Scribe, les si intéressantes recherches sur la vie d'Adrienne Lecouvreur, les critiques sur « la peinture française et les chefs d'École » et la personnalité littéraire de M. Brunetière.

Une des parties maîtresses de ce livre est certainement celle qui est consacrée à l'Académie des Beaux-Arts et aux anciens académiciens.

En la traitant, M. Larroumet y attachait un triple intérêt et par les hautes fonctions qu'il a occupées, et par son titre d'académicien, et par l'ouvrage qui lui a servi de texte. Il s'agit, en effet, du livre si richement documenté, si plein de vues élevées sur l'art, que M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, a publié l'an dernier et qui résume l'histoire de cette Académie, depuis la fondation de l'Institut. Le chapitre consacré aux luttes entre les *maîtres jurés* et les *brevetaires* explique clairement la situation qui était faite aux artistes lorsque Lebrun, cet homme de génie, un peu trop oublié aujourd'hui, conseilla aux artistes de se constituer en Académie. Dès lors, l'École française est fondée et son enseignement se complète par la création de l'École de Rome en 1666 ; les Salons s'ouvrent et l'art entre dans cette magnifique période qui a valu à la France tant de grands artistes.

La Révolution, dont la mission semble avoir été de tuer en art tout le charme et l'esprit français, n'a pu, en dépit de David et des coteries qui poussaient déjà à la décadence de notre école, faire qu'on ne dresse aujourd'hui des statues à Watteau, et que le XVIII^e siècle règne en maître dans toutes les riches collections. Tout a son tour en art, même hélas ! ce qui est laid et insensé ; mais les nuages qui l'obscurcissent périodiquement finissent toujours par se dégager, et il semble qu'il sorte de plus en plus res-

Son premier regard fut pour son fils.

Il était réveillé.

Il jouait avec ses petites mains qu'il agitaient en l'air.

Quand il la vit remuer et tourner les yeux vers lui, il sourit et l'appela :

— Maman !

Elle reprit possession de ses sens.

Il vivait !

C'était un cauchemar, un cauchemar atroce qu'elle venait d'avoir.

Elle l'entoura de ses bras et le couvrit de caresses, pour être bien sûre qu'elle le possédait encore, qu'il n'était pas glacé, décharné.

Jean approchait de sa troisième année.

Il avait la chair blanche, les yeux clairs, et son front disparaissait sous un enchevêtrement de boucles blondes.

Il était charmant.

Elle le dévorait de ses baisers éperdus.

C'était toute sa consolation, sa joie.

Elle oublia quelques instants, en jouant avec lui sa situation.

Un mot de Jean la lui rappela.

Il avait faim, il demandait du pain.

Elle n'en avait pas, elle n'avait plus rien.

Tout ce qui avait chez elle quelque valeur était vendu, engagé.

Qu'allait-elle faire !

Et c'était le dernier jour qu'elle restait là, à l'abri.

Dans quelque heure, elle serait dehors.

Elle sauta à bas de son lit.

Il fallait lutter, lutter jusqu'au bout, quand ce ne serait que pour lui.

plandissant de ces éclipses momentanées. Le livre du comte Delaborde et celui de M. Larroumet fortifieront et rassureront ceux qui croiraient l'art sérieusement menacé ; tous deux leur répondront par un argument sans réplique : l'histoire.

PHILIPPE GILLE.

M. Laguerre

Le *Gaulois* dit que M. Laguerre serait inscrit au barreau de Figeac.

Le chèque postal

Le *XX^e Siècle* dit qu'il est question de créer un chèque postal, comblant les lacunes des établissements de crédit dans le mouvement et émission des titres.

La taxe des vélocipèdes

Il nous paraît utile de rappeler qu'aux termes d'un arrêté préfectoral, les possesseurs de vélocipèdes imposables sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie de la commune où ces appareils séjournent le plus habituellement.

En conséquence, un registre est ouvert dans toutes les mairies du Lot pour la réception des déclarations dont s'agit.

Dépôt de livrets

Les hommes des classes 1890, 1889, 1888, 1885, 1884, 1882, 1881, 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873 et 1868, qui n'auraient pas encore déposé leurs livrets militaires, doivent, s'ils veulent éviter une punition disciplinaire, les déposer immédiatement à la gendarmerie.

Ces livrets devaient être déposés du 7 au 21 mai.

La santé des troupes

Le ministre de la guerre vient, par voie de circulaire, de rappeler les prescriptions du 1^{er} août 1890, touchant l'exécution des marches pendant la période des chaleurs.

Aucune troupe d'infanterie ne sera mise en route de 9 heures du matin à 3 heures du soir ; du 15 juin au 1^{er} septembre pour les treize premiers corps d'armée ; du 1^{er} juin au 1^{er} septembre pour les quatre suivants ; du 1^{er} mai au 15 septembre pour le 19^e.

Cette défense ne s'applique qu'à partir de 10 heures du matin pour les troupes de cavalerie et d'artillerie qui ne portent pas le sac.

Le ministre autorise les commandants de corps d'armée, en raison de la saison chaude exceptionnelle de cette année, à apporter à cette circulaire les modifications qu'ils jugeront nécessaires pour la santé des troupes.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni à la préfecture jeudi, 25 mai, à dix heures du matin, sous la présidence de M. Arnaud, préfet.

Assistaient à la réunion : MM. Izenie, inspecteur d'académie ; Delport, conseiller général ; Delpech et Triaire, inspecteurs primaires ; Gannes et Vidal, délégués des instituteurs ; M^{mes} Bourget et Reynes, déléguées des institutrices ; le directeur de l'école normale de garçons et la directrice de l'école normale de filles.

Ordre du jour : 1^o école normale, fixation du nombre d'élèves-maîtres à admettre en 1893 : 12 à l'école normale de garçons, 12 à celle de filles ;

Elle était d'une extrême faiblesse, ses jambes chancelaient.

Elle alla machinalement à la fenêtre étroite, aux carreaux épais, qui lui donnait quelque lumière.

Elle regarda le temps.

Il pleuvait. Le ciel était noyé d'eau.

Le brouillard ruisselait sur les vitres.

L'enfant demanda encore :

— Du pain, maman...

Et il faisait mine de se lever.

Elle se tourna vivement vers lui.

— Reste couché, Jean, il fait froid...

Le petit dit :

— J'ai faim.

Oui, mon chéri, fit-elle avec des larmes dans la voix... Je vais te chercher du pain... Je me lève pour cela... mais ne bouge pas... ne sors pas du lit... Tu aurais froid... Renforce-toi.

Elle alla le couvrir elle-même, puis elle acheva de s'habiller.

Dans la maison, elle ne connaissait personne.

Elle avait quelquefois croisé dans l'escalier quelques voisins aussi pauvres qu'elle, mais elle ne leur avait jamais parlé.

Aurait-elle le courage d'aller les implorer ?

Elle hésita longtemps, mais Jean ayant de nouveau demandé à manger, elle se décida... Elle ouvrit la porte, regarda sur le carré pour choisir une porte où frapper.

(A suivre)

2^e Récompenses honorifiques à décerner aux instituteurs et aux institutrices : 3 sont proposés pour la médaille d'argent, 5 pour la médaille de bronze, 9 pour mentions honorables ;
 3^e Ouverture d'un pensionnat à l'école de filles de Predeignes — adopté ;
 4^e Les instituteurs de Bagat, Creysse et St-Perdoux sont autorisés à remplir les fonctions de secrétaire de la mairie de ces communes ;
 5^e Création d'un poste d'adjoint à l'école de garçons de Souillac — adopté.

Nominations ecclésiastiques

M. Isidore Montillet, vicaire de Bagnac, est transféré à St-Cirgues.
 M. Barsagol, vicaire de St-Martin-Labouval, est nommé vicaire régent de St-Martin-dè-Vers.

Au 7^e de ligne

Un examen pour l'emploi de vélocipédiste militaire aura lieu à Cahors, le jeudi 1^{er} juin, à 6 heures et demie du matin, à la caserne Bessières.

Le 19 juin auront lieu à Cahors, à la caserne Bessières, les examens pour le grade de sous-lieutenant de réserve ou de l'armée territoriale.

CAZALS

CONFÉRENCE DE M. JOSEPH BLANC SUR LES PRÉVOYANTS FRANÇAIS

Dimanche dernier, 21 mai, a été installé à Cazals le bureau de la 61^e section des Prévoyants Français.

Pour initier le public aux avantages et aux bienfaits qui ne peuvent manquer de s'attacher à une pareille œuvre, une conférence a été faite par M. Joseph Blanc, licencié en droit, qui, malgré le peu de temps qu'il a passé parmi nous, a déjà su conquérir toutes les sympathies.

M. Cangardel, notre dévoué conseiller général, présidait cette cérémonie, assisté de deux délégués du comité de Cahors, MM. Daynard et Ausset et M. le maire de Cazals.

On est vraiment heureux de rendre compte d'une réunion aussi charmante, et l'on ne saurait dire, au juste, si l'auditoire a été plus content du jeune conférencier que celui-ci de son public ; car il y est venu bien nombreux.

500 personnes environ avaient pris place dans la vaste salle de la Justice de Paix.

Est-il besoin d'ajouter pour être sincère, que s'il a cherché et s'il est parvenu à mêler à la note grave que comportait son sujet, une note plus gaie et plus douce, c'est que les dames avaient aussi pris place en grand nombre dans cette belle réunion, et elles ont souvent manifesté, par leurs gracieux sourires, qu'elles étaient loin d'être insensibles aux compliments si bien tournés que l'aimable conférencier savait glisser si à propos.

Après quelques mots affables du président, le jeune conférencier entre en plein dans son sujet, il fait l'histoire de la Société et en expose successivement le but, l'organisation et le fonctionnement.

Le but de cette société, fondée en 1890 à Rodez, est essentiellement humanitaire et démocratique.

Comme les sociétés similaires, elle a pour base la prévoyance, l'épargne, le placement et la mutualité. On sait quels sont les heureux effets de l'épargne tant au point de vue moral qu'au point de vue économique. Quand aux bienfaits de la mutualité, ils peuvent être immenses. A ce sujet, Monsieur Blanc rappelle les belles paroles que Monsieur Arnaud, préfet du Lot, prononça le 12 novembre 1892.

Moyennant le versement de la somme unique de un franc par mois, les adhérents ont droit à une petite rente dès la dixième année.

A ce moment, ils ont versé 120 fr. « Or quel est le chiffre de cette rente ? En admettant ce qui n'est certainement pas téméraire, que la Société continue à suivre la même progression ascendante, on arrive au bout de dix ans à déterminer pour chaque sociétaire une rente de 119 fr. ». En outre, si avec cette somme on prend neuf autres parts, à l'expiration d'une nouvelle période de dix ans on a dix retraites, c'est-à-dire qu'au bout de vingt ans, on peut, moyennant cette combinaison, toucher une rente annuelle dont le taux sera d'un millier de francs.

On ne saurait trop le répéter, la Société s'adresse surtout aux travailleurs pour qui elle présente comme on le voit, de très grands avantages. Elle développe chez l'ouvrier le sentiment de l'épargne, accroît le bien-être de sa famille en même temps qu'elle augmente les capitaux, en permet l'emploi fructueux, et assure à une nation devenue ainsi riche et prospère, les forces nécessaires aux heures du danger. Aussi tous les hommes d'Etat se sont-ils intéressés à la mutualité. Sans chercher au loin des exemples, citons dans notre département, notre excellent député le docteur Rey qui vient de déposer un projet de loi sur la Caisse mutuelle d'assurance agricole, montrant ainsi combien est grande sa sollicitude pour les agriculteurs et sa confiance en la mutualité.

La société des Prévoyants Français a reçu des

encouragements de la muse elle-même, qui lui a prêté « son harmonieux concours ». Par la plume de M. François Fabié, elle invite les prévoyants à imiter l'abeille qui, petit à petit, remplit sa ruche. Le conférencier, s'inspirant de ces vers, demande à ses auditeurs d'apporter leur obole et de permettre ainsi à cette Société d'assurer l'avènement prochain du règne éternel de l'Amour et de la Fraternité. »

Après la conférence, interrompue par de nombreux applaudissements, M. Cangardel président, a adressé à M. Joseph Blanc des félicitations bien méritées. Il a joint ses exhortations éclairées à celles du conférencier, engageant vivement l'auditoire à adhérer à la Société.

* * *

Les membres des Prévoyants Français se sont réunis dans la salle de la Mairie et ont procédé à la formation du bureau.

Ont été élus :
 Président : M. Cangardel, conseiller général, maire de Marminiac ;
 Vice-Président : M. Filhol, maire de Cassagnes ;
 Trésorier : M. Lotti Valette, greffier de la Justice de Paix ;
 Secrétaire : M. Adolphe Crouzat ;
 Comptable : M. Emile Mazars ;
 Président du Conseil de surveillance : M. Lagarde, conseiller municipal de Cazals ;
 Membres : MM. Pontié et Bouyssou, instituteurs.

Un membre des Prévoyants Français.

Labastide-Murat

La foire du 25 mai, à Labastide-Murat, n'a pas été active.

Peu de bœufs au foirail, et la baisse continue à se manifester. Les agneaux sont à un vil prix ; conséquence, sans doute, de la grande sécheresse qui a duré deux grands mois et demi.

Les oisillons se vendent à un faible prix. Les porcelets également.

Le blé entre 13 et 15 fr. les quatre quarts. Le maïs 13 et 14 fr. ; l'avoine 8 et 9 fr. ; les pommes de terre 4 fr., toujours les quatre cinquièmes.

La volaille de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 la livre.

Les marchands étalagistes étaient très nombreux et ne paraissaient pas contents.

THEATRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Samedi 27 Mai

**CLOTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE
 REPRÉSENTATION DE GALA**

Donnée sous les auspices de la municipalité au profit de la caisse de MM. les SAPEURS-POMPIERS de Cahors, avec le bienveillant et gracieux concours de la musique du 7^e de ligne, de la Société La Gaillarde de Brive et des Pupilles des Sauveteurs du Lot,

IMMENSE SUCCÈS !!!

PIERROT GYMNASTE

Pantomime en un acte jouée par les Pupilles de la Gaillarde Briviste représentée sur le théâtre du Capitole aux dernières fêtes de Toulouse et couronnée par le jury.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra comique en 1 acte

LE PETIT DUC

Rondeau de la paysanne, chanté par M^{me} Guyot

SIMULACRE DE SAUVETAGE

Opéré par les Sapeurs-Pompiers

* * *

Nous remercions sincèrement la direction théâtrale de sa louable initiative en faveur de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Cahors. Toujours prêts à sacrifier leur vie pour leurs compatriotes, ils méritent bien qu'on leur donne une marque publique de sympathie. Aussi, toute la population cadurcienne sera-t-elle, ce soir, au théâtre, attirée non seulement par un spectacle des plus intéressants, mais surtout par le désir de témoigner aux braves sapeurs toute sa reconnaissance.

* * *

Demain dimanche, pour les adieux de la troupe

LA PRINCESSE TRÉBIZONDE

Opéra comique en 3 actes

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 28 MAI 1893

de 4 à 5 heures du soir (Allées Fénelon)
 Marche du Figaro Wittmann.
 Stradella (ouverture) Flotow.
 Sur la plage (valse) Waldteufel.
 Guillaume Tell (Fant^{me}) Rossini.
 Mathilde (polka) Jacob.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 mai 1893

Naissances

Pagès Jean-René-Ludovic, rue Victor Hugo.
 Longuelanes Henriette-Marie, rue Feydel.

Mariages

Delpeyroux Jean-Philippe, propriétaire et Vaysset Eudoxie s. p.
 Aulié André, garçon limonadier et Lacoste Marie-Louise, robeuse.

Décès

Jean Charles-Emmanuel-Frédéric, dit Teulières, cordonnier, 63 ans, impasse Séguier, 4.
 Cambon Thérésine, robeuse, épouse Théron, 71 ans, rue Roty, 7.
 Alibert Pierre, maçon, 81 ans, rue Daurade, 2.
 Grès Marie, s. p., 19 ans, célibataire (couvent des Dames Blanches).
 Blanc Antoine, cultivateur, 36 ans, à Cabessut.
 Cavallé Jean, sabotier, 93 ans, à Larroque.
 Loussert Charles, bijoutier, 76 ans, à l'hospice.

DÉPÊCHE

Paris, 27 mai 1 h. soir.

Au Conseil des Ministres, M. Delcassé a communiqué une dépêche de M. de Lanessan, annonçant que Khone a été débloqué le 22 mai, presque sans combat.

Pendant le blocus, notre garnison a eu seulement trois indigènes blessés.

Actuellement tout est tranquille.

Les mesures sont prises pour garantir Khone contre un nouveau coup de main.

Le Trèfle à quatre feuilles porte décidément bonheur. Le « Tapioca Rils » l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

Au bout de quelques jours ! — Frelinghien (Nord), le 6 juillet 1892. J'ai employé vos Pilules Suisses et je les ai trouvées excellentes dans les cas de constipation habituelle et surtout dans un cas de névralgie intestinale qui durait depuis longtemps et qui a disparu au bout de quelques jours. Usez de ma lettre comme vous l'entendrez
 A. TOFFART, médecin.
 A. M. Hertzog, ph^{en}, 28, r. de Grammont à Paris.

PLUS DE DOULEURS
 Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
 PAR L'APPLICATION DU VÉRITABLE
TOPIQUE BERTRAND AINÉ
 50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite).
 Prix : 0^{fr}. 0^{fr}. 75, 1^{fr}, etc. - Franco contre mandat.
 LYON, 21, place Bellecour. P. A. S. 111. r. de la République.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer

contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

Bibliographie

L'EUROPE ILLUSTRÉE N° 164-165. — Le chemin de fer de Glion à Naye, par Ed. Lullin, ingénieur. Avec 10 gravures et vignettes. Zurich, Art. Inst. Orell Fussli, libraires-éditeurs. Prix 1 fr.

Le nouveau et hardi chemin de fer qui de Glion, station terminale de la ligne Territet-Glion, monte au point de vue splendide des Rochers de Naye, quoi qu'il ne soit en exploitation que depuis fort peu de temps, a su attirer l'attention de tout l'univers. Deux causes y ont contribué : la hardiesse extraordinaire de sa construction jointe à une grande sécurité de la voie d'une part, et de l'autre, la vue incomparable qui s'offre au touriste depuis les Rochers de Naye. Le magnifique Léman avec ses rives célèbre présente déjà un coup d'œil splendide, mais si on y adjoint un des plus grandioses panoramas des Hautes-Alpes, on possèdera un tableau qui n'a pas son égal dans le monde entier. Cette vue là a été rendue accessible à chacun et sans aucune fatigue parce récent chemin de fer, qui est un nouveau triomphe du génie humain. Ce petit volume illustre cette course ravissante par une description et des gravures attrayantes de sorte que chaque lecteur, après l'avoir parcouru, nourrira le désir d'aller faire une visite aux Rochers de Naye.

Le véritable Santal de Mysore a subi l'année dernière une hausse de 25 0/0 aux Indes et de 30 à 40 0/0 en Europe, c'est donc le moment pour les intéressés d'éviter tous les mélanges et falsifications de l'Essence de Santal, en exigeant le nom Midy sur chaque capsule et sa signature sur les flacons.

POUDRE APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD. DE PARIS, LAXATIF RAFFRAICHISSANT, PURGATIF AGRÉABLE, PROMPT ET SUR. 19, rue Jacob, 9, rue du 4-Septembre, Paris, et TOUTES PHARMACIES

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; a coûté 100 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (21 mai 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 ^{1/2}	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOUILLAC.....	arrivée 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42 ^{1/2}
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29 ^{1/2}	7 55 ^{1/2}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 30	7 13
	départ. 3 24	4 15 ^{1/2}	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5 ^{1/2}	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	départ. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	arrivée. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOUILLAC.....	départ. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	arrivée. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	départ. 6 32	9 37s.	10 55	9 17 ^m	—	12 27
	arrivée. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	départ. 4 37 ^{mat}	—	10 24 ^m	—	—	11 38 ^{mat}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 39 ^{1/2}
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53 ^{1/2}
Arrêt Douille	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzoch.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arr. Praysac	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BOURDEAUX..	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24 ^{1/2}

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h 40	14 ^h 35	7 ^h 40 ^{1/2}
— Express.	7 40	»	»
BOURDEAUX..	»	6 10	3 34 ^{1/2}
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5 ^{1/2}
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Praysac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzoch.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 51	4 46	10 6
Arrêt Douille	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	1 ^h 29	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 4	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 43	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 5
Lamadelleine..	9 39	3 31	7 18
CAPDENAC. A.	9 51	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	1 ^h 10	5 ^h 23
Lamadelleine..	7 59	1 ^h 22	5 34
Toirac.....	8 10	1 ^h 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	1 ^h 43	5 54
Cajarc.....	8 30	1 ^h 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	2 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	2 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	2 23	6 33
Conduché.....	9 5	2 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	2 45	6 53
Vers.....	9 23	2 51	6 58
Arcambal.....	9 51	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 44	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE une excellente Machine à réaction à deux cylindres (de la maison Alauzet), munie de tous ses accessoires. En excellent état, vitesse quatre mille à l'heure. Format du Figaro. S'adresser à l'agence Havas, à Nantes.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie
Faux bois **Henri SÉGUY** en
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS tous genres
Encadrement
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures et figurera les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.
L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIN de VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.
Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.
LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.